

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2025**

**CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 6 Novembre 2024**



**Le Maire,
Francis Cammal**

Préalablement au budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière. La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi NOTRe de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu de ce rapport :

- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Présentation des engagements pluriannuels notamment en investissement
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette
- Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel au titre de l'exercice en cours ou le cas échéant du dernier exercice connu (structure des effectifs, dépenses de personnels, ...)

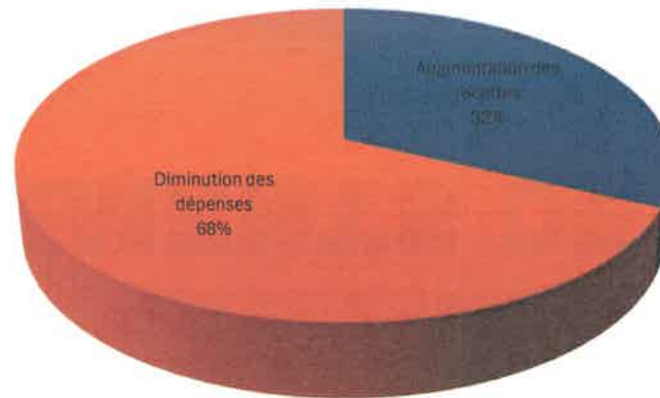
ELEMENTS DE CONTEXTE

« Une dépense maîtrisée, un effort juste, une France souveraine »



Ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025
(6,1% en 2024)

Effort de 60Mds€



• Dépenses :

- État : 21,5Mds€
- Protection sociale : 14,8Mds€
- Collectivités : 5 Mds€

• Recettes :

- Entreprises : 13,6Mds€
- Particuliers : 5,7 Mds€



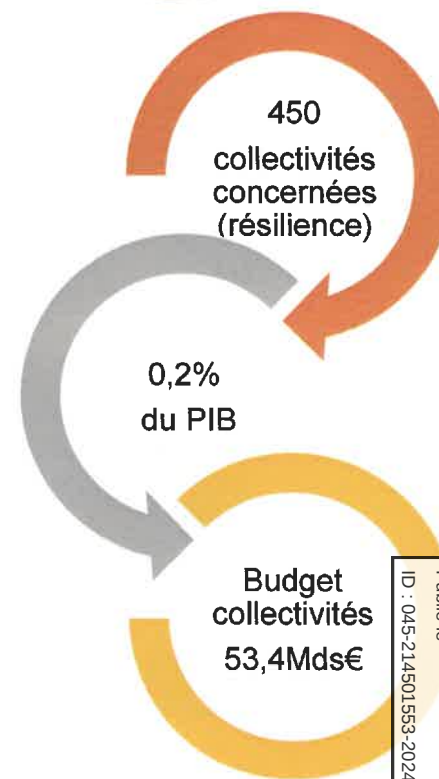
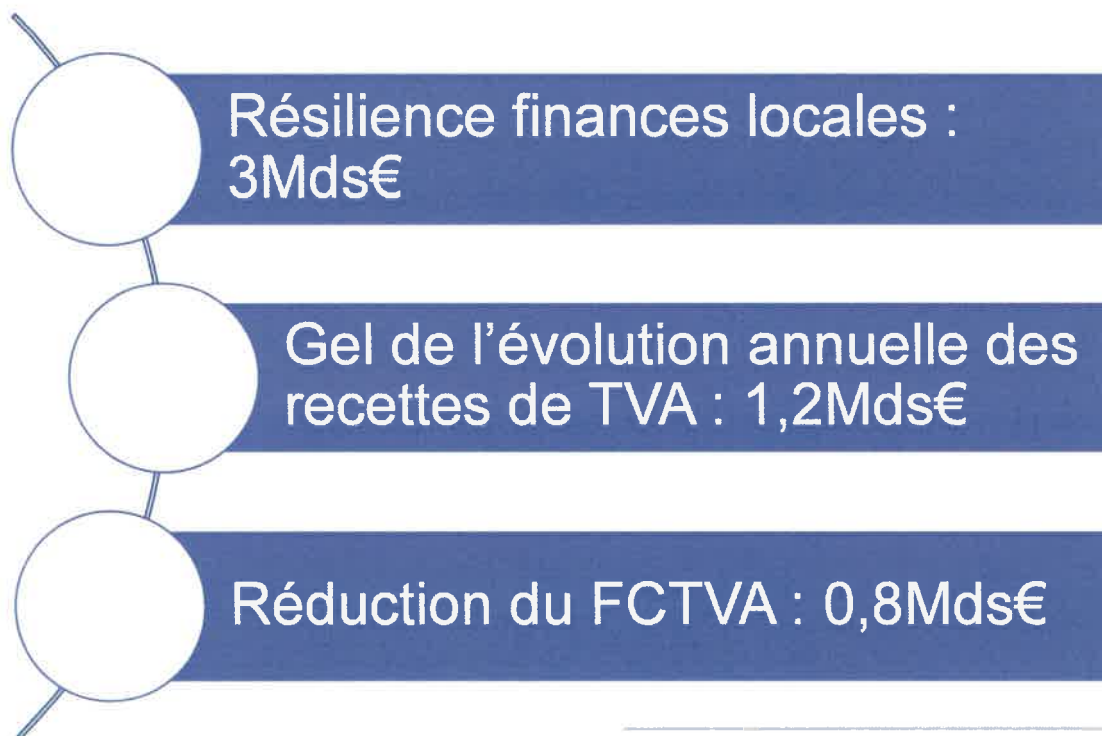
Croissance
1,1%

Inflation
1,8%

Dépenses
de l'état
490Mds€

PLF
2025

Effort pour les collectivités : 5Mds€ (12,5% de l'effort total)



Effort des collectivités en détail :

La dotation globale de fonctionnement

- DGF et dotations d'investissement stables
- Un peu plus de 27,2Mds€

France Nation Verte

- Réduction du fonds vert
- Passage de 2,5Mds à 1Md€



- Mise en place d'un fonds de précaution de 3Mds€
- Collectivités dont les dépenses annuelles sont supérieures à 40M€
 - Maximum de 2% des recettes réelles de fonctionnement
 - Principe d'auto-assurance

TVA

- Gel de la TVA et réduction du FCTVA
- Gel de l'évolution annuelle de TVA
 - Amputation du FCTVA pour 800M€



- Péréquation : DSU et DSR en hausse
- Augmentation poursuivie au même niveau que 2024.
 - Majoration de 290M€ (140 pour la DSU et 150M€ pour la DSR)

La CVAE

- Report de la suppression de la CVAE
- Suppression prévue en 2030 et non en 2027.

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation

- Anru : crédits abondés par amendements
- Intention d'augmenter l'enveloppe.

Lignes directrices

Pour l'élaboration du BP 2025, la ligne directrice nécessite donc d'accentuer les efforts en matière de gestion, de maîtriser et réduire les dépenses de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement et ainsi, permettre de continuer à investir pour l'attractivité et le développement du territoire :

- Maîtrise des enveloppes budgétaires en abaissant de 2% les dépenses de fonctionnement par rapport au prévisionnel 2024
- Maîtrise des charges à caractère général et de la masse salariale dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Priorité aux dépenses générant à court moyen terme des économies de fonctionnement
- Financement du programme d'investissement par de l'autofinancement, des ressources propres et la recherche d'un niveau de subventions important.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2023

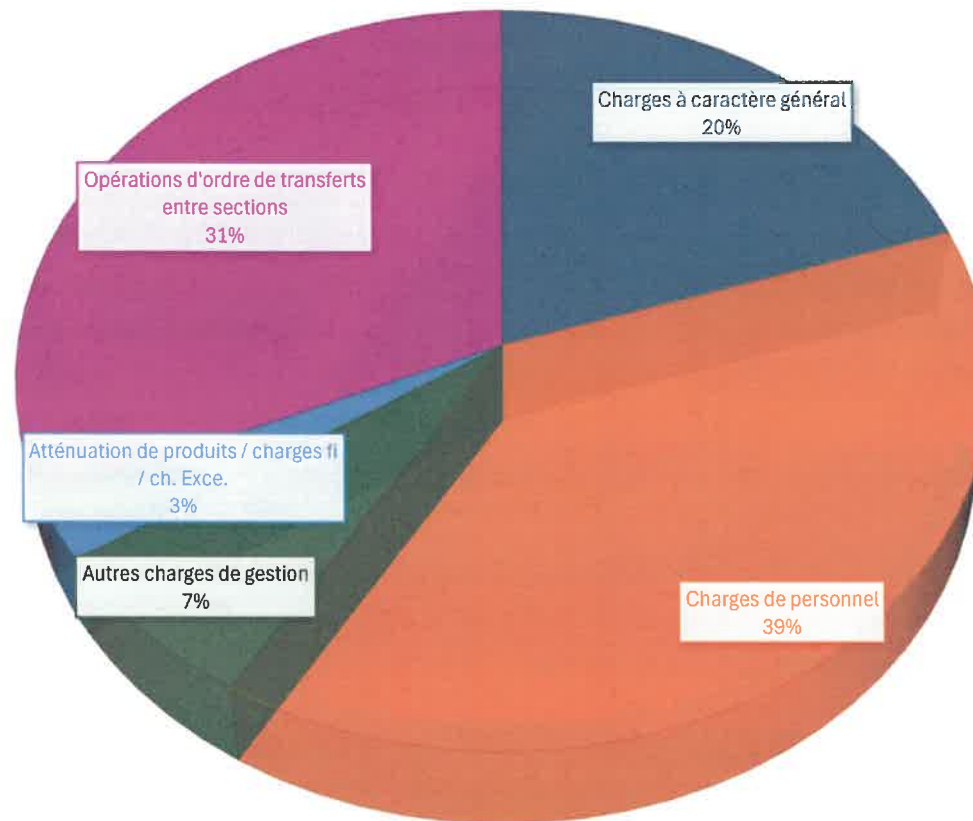
CHAPITRES	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
70	Ventes produits, prestations services		1 230 764 €
73	Impôts et taxes		2 423 612 €
731	Fiscalité locale		8 147 982 €
74	Dotations et participations		3 971 267 €
75	Autres produits de gestion		490 542 €
13	Atténuation de charges		6 064 €
77	Produits exceptionnels		6 283 457 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections		22 183 €
2	Excédent reporté		1 717 703 €
11	Charges à caractère général	4 361 846 €	
12	Charges de personnel	8 459 983 €	
65	Autres charges de gestion	1 528 503 €	
14	Atténuation de produits	367 046 €	
66	Charges financières	220 854 €	
67	Charges exceptionnelles	2 440 €	
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 926 409 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	21 867 080 €	24 293 574 €



Solde : +2 426 493€

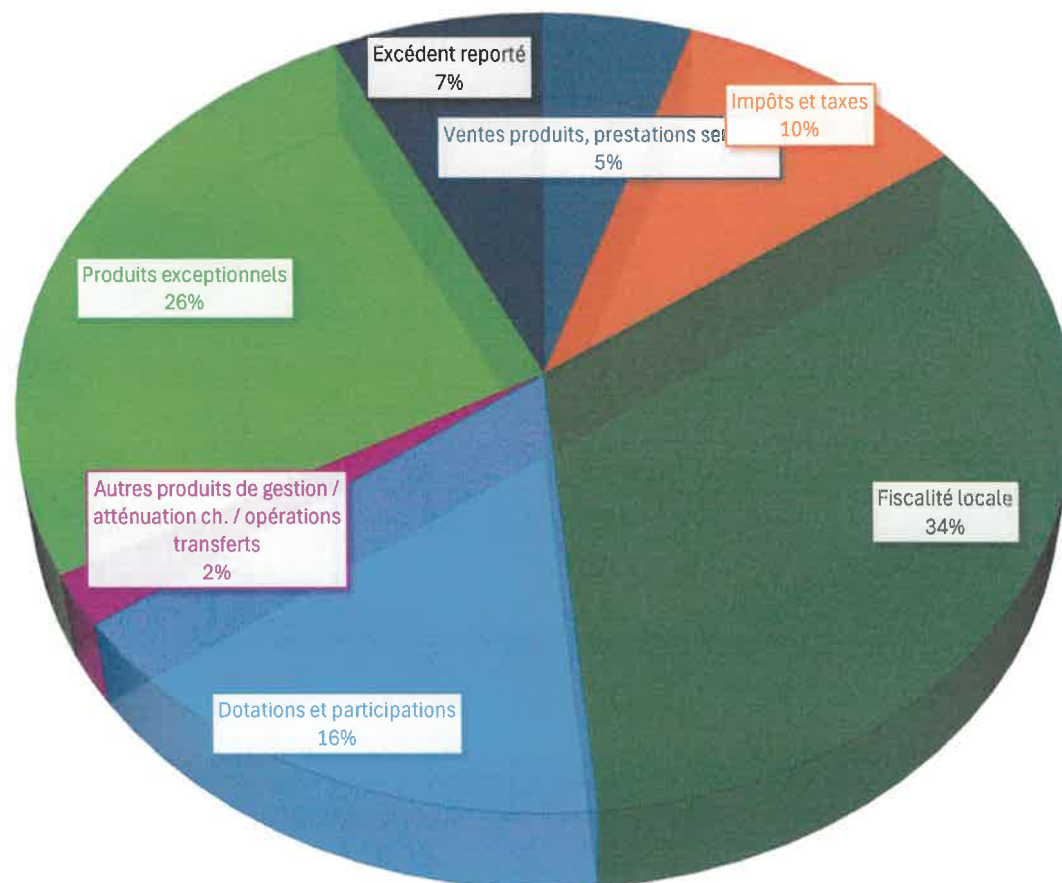
BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2023 - Dépenses de fonctionnement



BUDGET PRINCIPAL

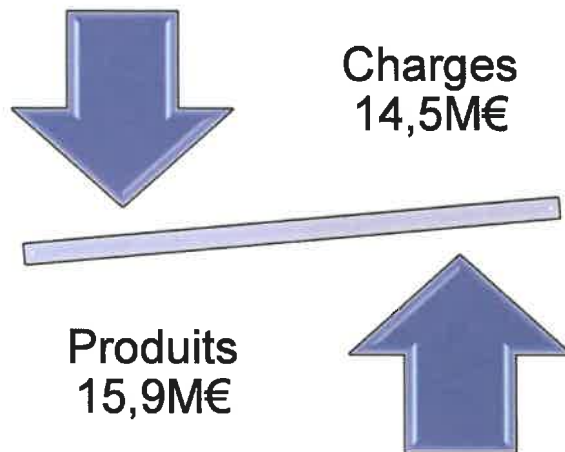
Compte administratif 2023 – Recettes de fonctionnement



Autofinancement

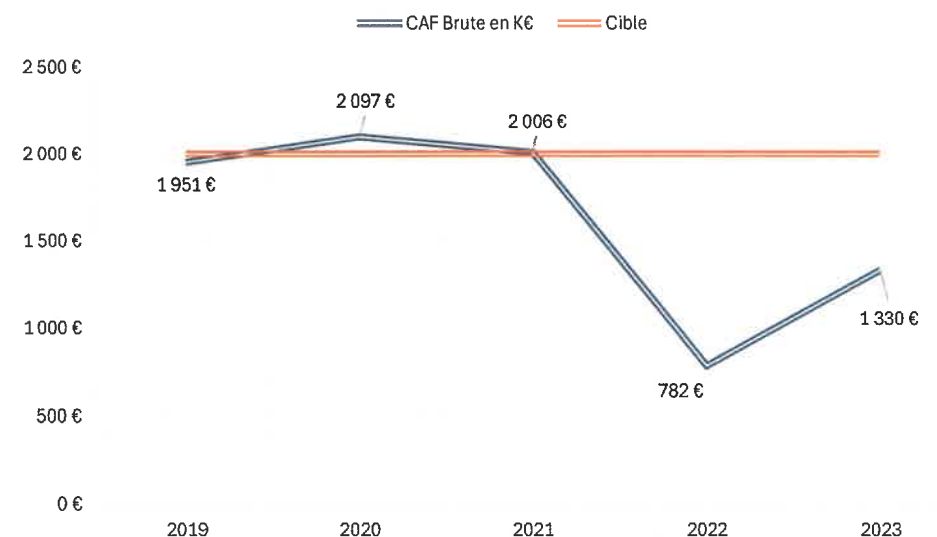
La Capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement.

Formule : Produits réels – charges réelles.



CAF 2023 : 1,33M€ (+70%)

VARIATION DE LA CAF DEPUIS 2019



Amélioration de la CAF par rapport à 2019



Cible 2025 : + 670K€ / à 2023.



CAF nette (après remboursement des emprunts) : 287K€

BUDGET PRINCIPAL
Compte administratif 2023

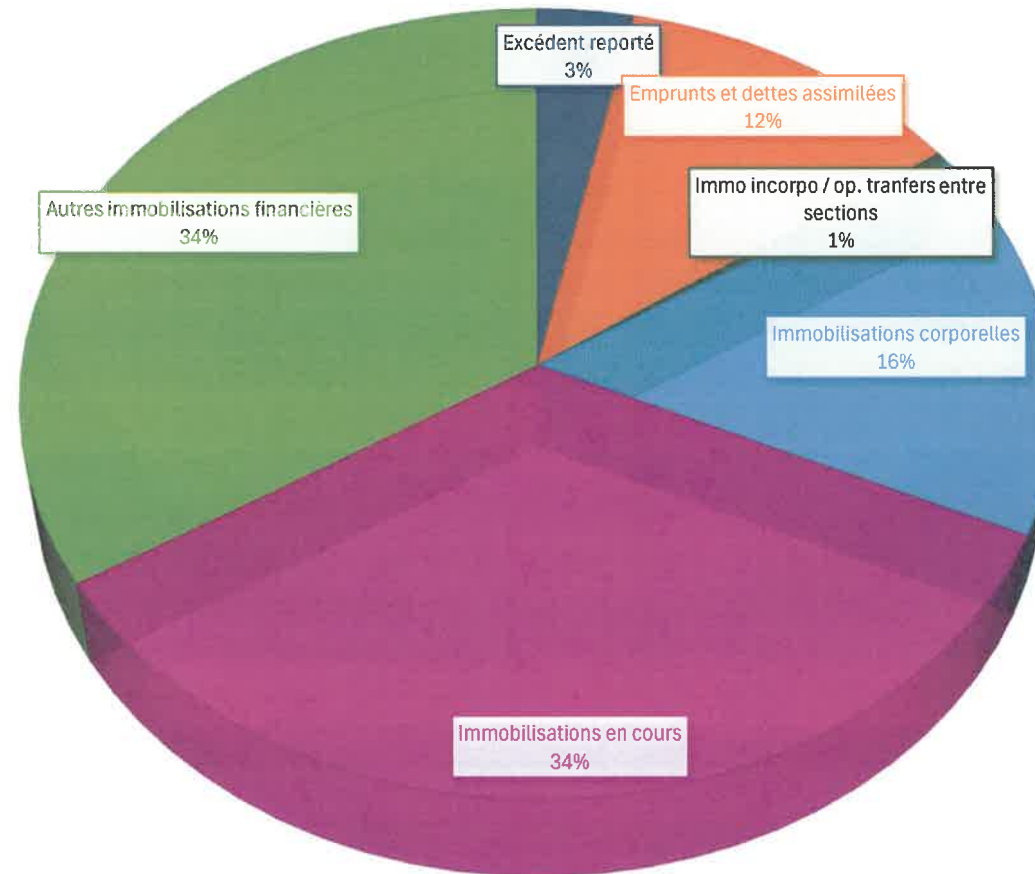
CHAPITRES	INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 281 261 €
13	Subventions d'investissement		403 189 €
16	Emprunts et dettes assimilées		2 531 550 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections		6 926 409 €
23	Immobilisations en cours		19 041 €
1	Excédent reporté	301 438 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 091 739 €	
20	Immobilisations incorporelles	21 315 €	
21	Immobilisations corporelles	1 451 493 €	
23	Immobilisations en cours	3 107 133 €	
27	Autres immobilisations financières	3 074 853 €	
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 183 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT SANS LES RAR	9 070 154 €	11 161 450 €
	Reste à réaliser	1 329 447 €	1 675 379 €
	TOTAL INVESTISSEMENT AVEC LES RAR	10 399 601 €	12 836 829 €



Solde : +2 437 229 €

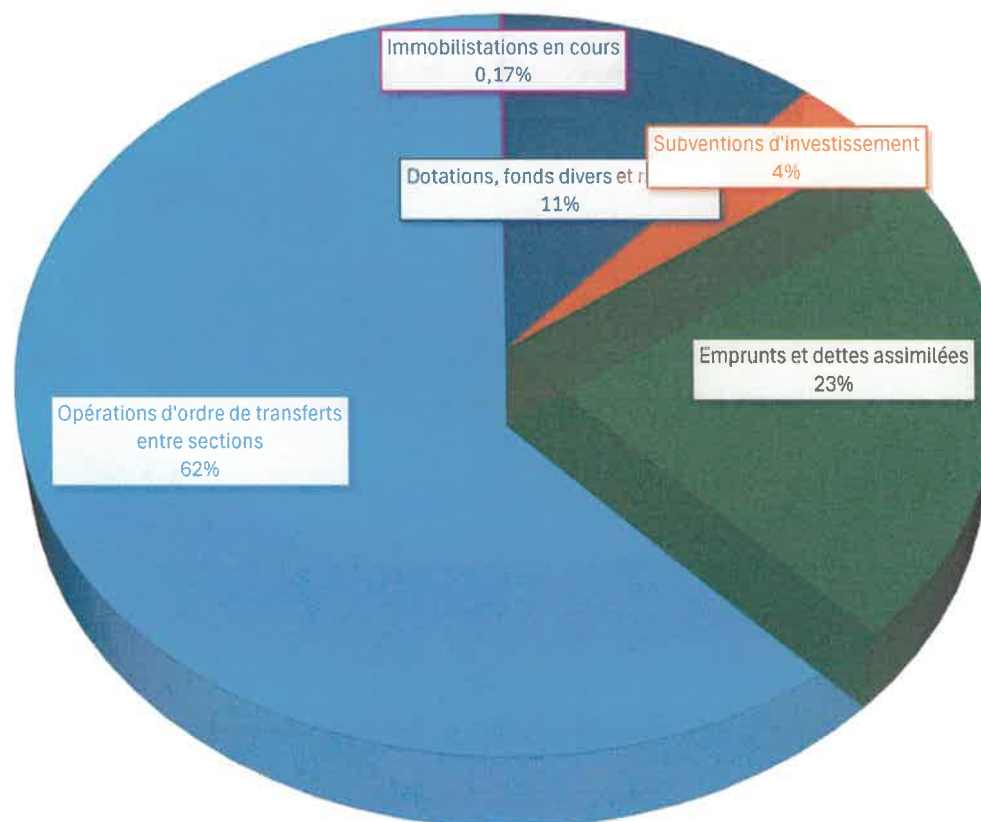
BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2023 – dépenses d'investissement



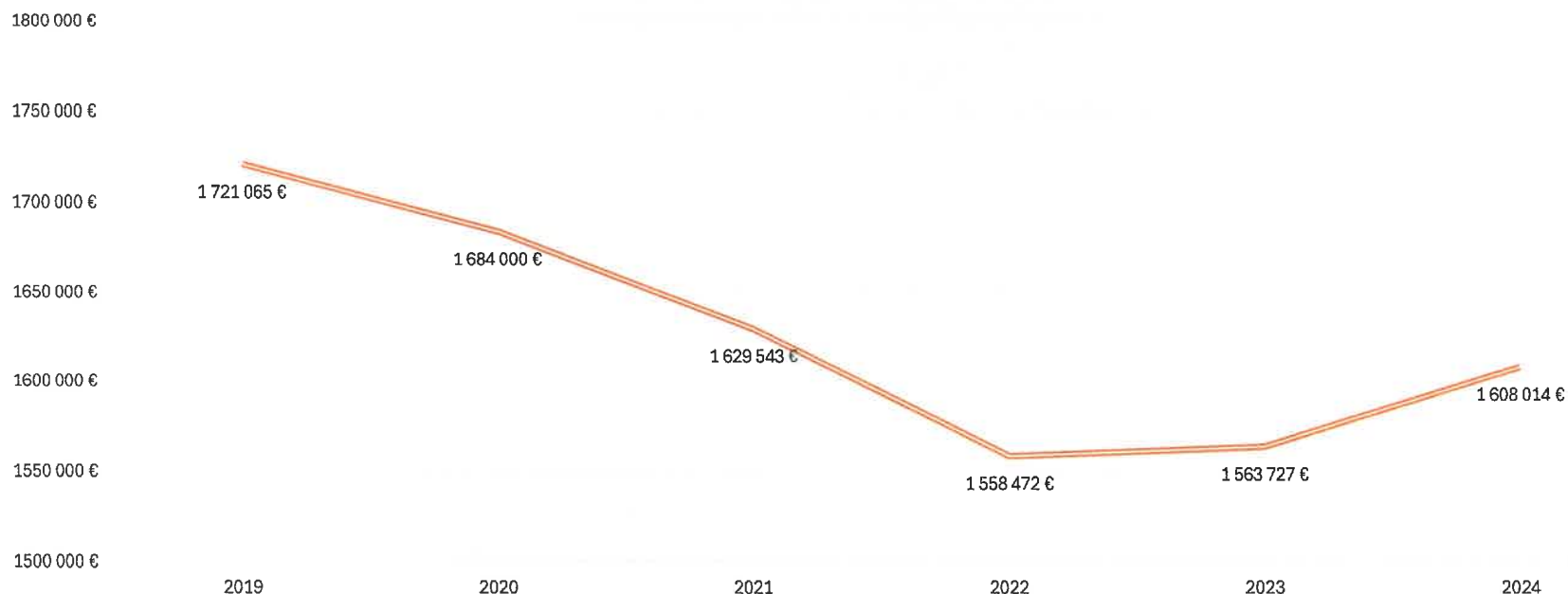
BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2023 – Recettes d'investissement



Zoom sur la dotation globale de fonctionnement

ÉVOLUTION DE LA DGF DEPUIS 2019



+2,8%

Evolution de la DGF entre
2023 et 2024

114,5€

DGF/hab

44,6%

Part DSU

Gestion de la dette (1/2)

La ville compte en 2024 :10 emprunts.



Ville : 475€/hab



National 2023 (même strate) : 789€/hab

Année	Annuités en millions €	INTERETS en M€	Capital restant en M€
2024	1,28	0,20	6,55
2025	1,15	0,16	5,57
2026	1,11	0,13	4,59
2027	0,84	0,10	3,85
2028	0,65	0,08	3,28
2029	0,52	0,06	2,82
2030	0,40	0,05	2,47
2031	0,40	0,05	2,12
2032	0,40	0,04	1,76
2033	0,40	0,03	1,40
2034	0,40	0,03	1,03
2035	0,40	0,02	0,65

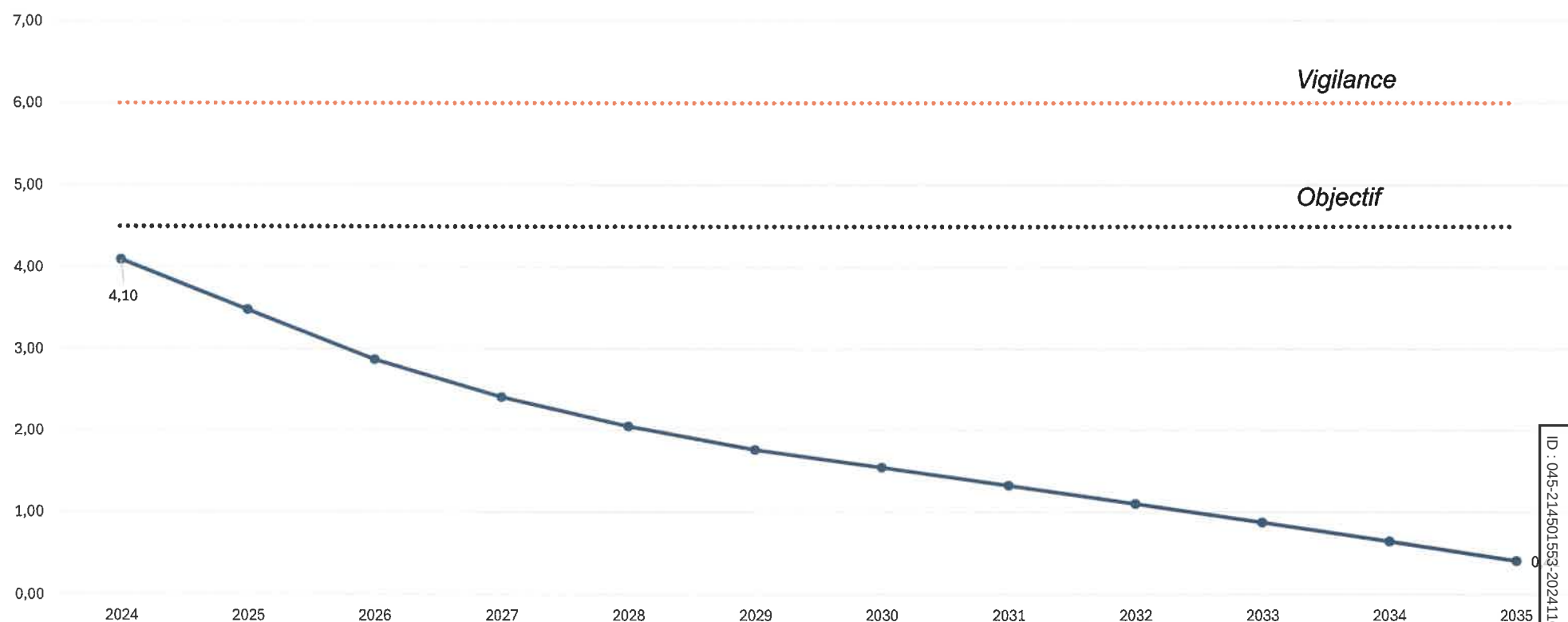
Gestion de la dette (2/2)

Capacité de désendettement prévisionnelle 2024 (en année de CAF) : 4,10 ans

CAF : produits réels – charges réelles

Hypothèse : CAF 1,6M€

Capacité de désendettement (en année)



LE PRELEVEMENT FPIC

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CIF	0,508081	0,508113	0,49918	0,499461	0,494392	0.501463	0,501868
Montant du prélèvement FPIC	-1 175 960 €	-1 221 301 €	-1 223 919 €	-1 288 199 €	-1 285 757 €	-1 204 815 €	-1 086 702 €
Prélèvement EPCI	-597 483 €	-620 559 €	-610 957 €	-643 404 €	-635 669 €	-604 169 €	-545 381 €
Prélèvement Communes	-578 477 €	-600 742 €	-612 962 €	-644 795 €	-650 088 €	-600 646 €	-541 321 €



Diminution du prélèvement entre 2023 et 2024 : +118 113€

En détail :

Boismorand	-17 871 €	-18 657 €	-19 051 €	-20 367 €	-20 652 €	-19 343 €	-17 533 €
Les Choux	-10 962 €	-11 490 €	-11 658 €	-12 287 €	-12 444 €	-11 826 €	-10 698 €
Coullons	-47 801 €	-49 437 €	-50 320 €	-52 599 €	-53 194 €	-49 450 €	-44 156 €
Gien	-360 431 €	-372 681 €	-379 215 €	-398 067 €	-399 841 €	-366 844 €	-329 894 €
Langesse	-1 897 €	-1 978 €	-2 001 €	-2 164 €	-2 176 €	-2 101 €	-2 045 €
Le Moulinet-sur-Solin	-3 066 €	-3 090 €	-3 083 €	-3 198 €	-3 231 €	-3 142 €	-3 061 €
Nevoy	-24 681 €	-25 790 €	-26 514 €	-28 073 €	-28 418 €	-26 513 €	-23 906 €
Poilly-lez-Gien	-49 328 €	-52 120 €	-53 665 €	-56 836 €	-57 798 €	-54 074 €	-49 007 €
Saint-Brisson-sur-Loire	-18 852 €	-19 821 €	-20 158 €	-21 081 €	-21 284 €	-19 782 €	-18 043 €
Saint-Gondon	-20 813 €	-21 733 €	-22 375 €	-23 551 €	-23 889 €	-22 014 €	-19 777 €
Saint-Martin-sur-Ocre	-22 775 €	-23 945 €	-24 922 €	-26 572 €	-27 161 €	-25 557 €	-23 201 €

SITUATION PROSPECTIVE DE LA VILLE ET HYPOTHESES POUR LE BUDGET 2025

OBJECTIFS

- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux.
- Une capacité à investir de la Ville de Gien.
- Maîtrise du niveau d'endettement de la collectivité.
- Autofinancement en partie des investissements par le résultat de la section de fonctionnement avec l'objectif de déterminer un niveau de Capacité d'Autofinancement et d'Epargne nette suffisant.
- Maîtrise des taux de progression des dépenses de fonctionnement qui constituent la variable d'ajustement de la prospective.

EVOLUTION PROSPECTIVE DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

•Chapitre 70 : Ventes de produits : Augmentation de +2% à compter du 01/01/2025 pour les services tarifés (concessions, cantine, parking Jean Jaurès, école de musique, de théâtre et d'arts plastiques...).

•Chapitre 73 : Impôts et taxes : Pour 2025, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives cadastrales devrait se situer autour de 2% (+3,9% en 2024).

•Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Location de salle et des bâtiments : +2% à compter du 01/01/2025.

EVOLUTION PROSPECTIVE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



• Chapitre 011 - Charges à caractère général :

Pour l'année 2025 et afin de maintenir une CAF suffisante, il est proposé une baisse des charges générales malgré un contexte incertain des dépenses liées à l'énergie :

- Electricité : un nouveau marché débute le 01/01/2025. Notre centrale d'achat Approlys annonce que les tarifs 2025 seront connus qu'après la commission de régulation de l'énergie le 01/12/2024. Dans l'attente la projection 2025 est basée sur la consommation 2024.
- Carburant : maintien des dépenses 2024.
- Gaz : +115% sur la consommation

Concernant les assurances, Il est prévu une augmentation des cotisations de l'ordre de +10%.

• Chapitre 012 - Charges de personnel :

Le chapitre a augmenté de +9,2% entre 2023 et 2024. Les projections pour 2025 portent sur une augmentation de +2,55%. Ces hausses des charges de personnel s'expliquent par :

- L'impact de l'augmentation du SMIC au 01/11/2024 ainsi que l'hypothèse d'augmentation de 5% au 01/01 et de 2% au 01/07.
- Augmentation des cotisations patronales en 2025 de 4% (CNRACL)
- Glissement vieillesse technicité.

• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Maintien du niveau de subventions versées aux associations.

OBJECTIFS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS

Les projets d'investissements 2025 devront être arbitrés dans la perspective du vote du budget principal 2025.

Les objectifs pluriannuels d'investissement donnent pour cible un montant d'investissement de l'ordre de 4,2 M€ répartis entre les dépenses récurrentes (334 K€), les dépenses « matériels » (0,5 M€) et les dépenses pour les projets structurants pour 3,4M€ (dont école des Montoires, NPNRU, Centre Anne de Beaujeu).

DEMARCHE DE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

	RAR 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total dépenses (1+2+3)		2 388 595 €	3 443 303 €	3 681 763 €	4 873 400 €	4 219 585 €	3 839 400 €
Dépenses récurrentes (1)	- €	309 000 €	298 800 €	324 400 €	353 400 €	334 400 €	289 400 €
Logiciel métier	- €	45 000 €	50 000 €	50 000 €	55 000 €	55 000 €	60 000 €
Outils informatique écoles				50 000 €	50 000 €	50 000 €	
Renouvellement des outils informatiques	- €	15 000 €	14 800 €	14 400 €	14 400 €	14 400 €	14 400 €
Décorations de Noël	- €	49 000 €	34 000 €	10 000 €	34 000 €	15 000 €	15 000 €
Voirie cpt municipale	- €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Dépenses pour besoins matériels (2)	- €	304 678 €	779 103 €	1 617 863 €	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
Dépenses pour projets (3)	1 295 148 €	1 774 917 €	2 365 400 €	1 739 500 €	3 520 000 €	3 385 185 €	3 050 000 €
Réseau électriques (bornes, coffres...)		95 000 €			- €		
Jardins familiaux des Montoires		172 772 €					
Aménagement et rénovation de l'ancien Hôtel de Ville		593 000 €	851 000 €				
Acquisition du bâtiment de La Poste (180 K€)	300 000 €						
Rénovation groupe scolaire École de la Gare		630 576 €	350 000 €				
Réseau chaleur				70 000 €			
Ecole des Montoires					210 000 €	2 100 000 €	
City stade (chaque année)		40 000 €	85 000 €	190 000 €			
Construction des terrains de badminton		23 069 €					
Travaux stade Louis Boyer (Club House du Gam, aménagement)		68 500 €		64 500 €			
Restauration de la Maison des Alix	954 543 €		550 000 €	450 000 €			
Destruction de l'ex intermarché	40 606 €		70 000 €				
Requalification du Centre Anne de Beaujeu					200 000 €	200 000 €	3 000 000 €
Cuisine centrale				300 000 €	1 930 000 €		
Création d'un parcours patrimonial (subvention)			35 000 €	30 000 €			
Préemption du 74 rue Bernard Palissy		32 000 €					
Maison pour tous			30 000 €	100 000 €		150 000 €	
CSU		80 000 €	221 400 €	170 000 €	200 000 €	120 000 €	
NPNRU						765 185 €	
Port aux Bois					900 000 €		
Droit de préemption commercial				50 000 €			
Ravalement obligatoire				50 000 €	80 000 €		
Arrabloy - Square		40 000 €		15 000 €			
Ville Haute/Ville Basse				250 000 €			
Acquisition local UDAF			173 000 €				
AD'AP						50 000 €	50 000 €

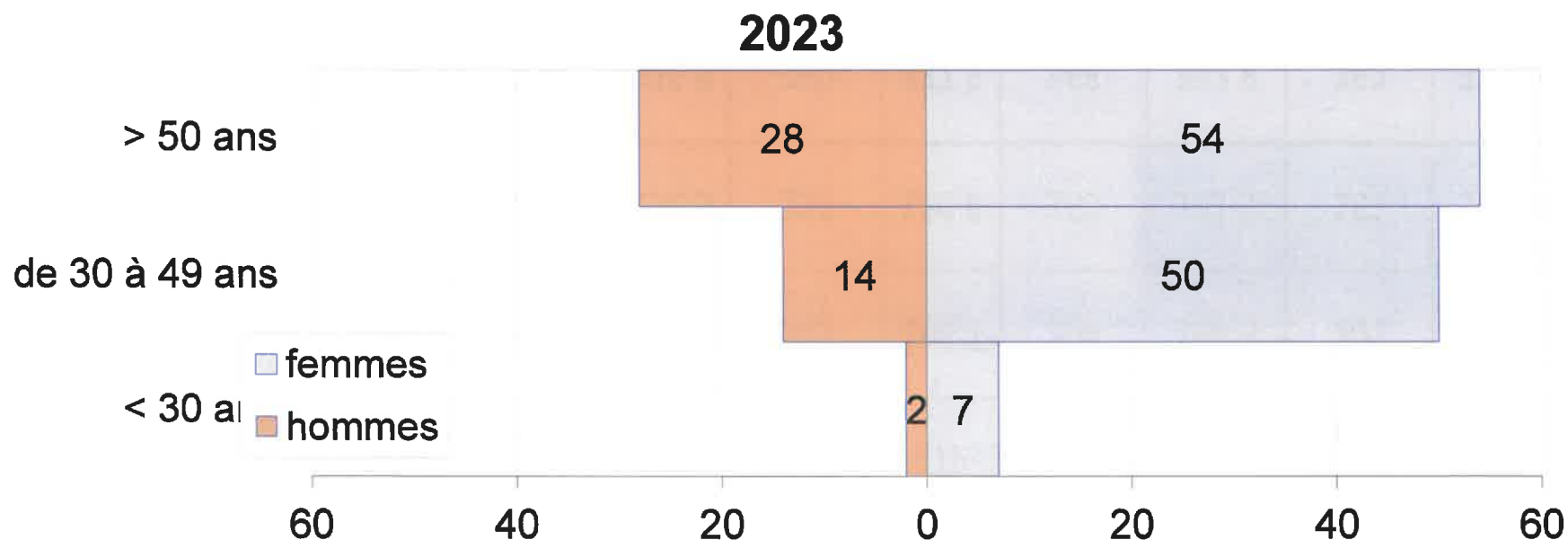
L'évaluation du schéma de mutualisation

Gestion du personnel

- Evolution des effectifs :

effectifs pourvus	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		AU 31/12/2022		AU 31/12/2023	
	Nombre agents	ETP	Nombre agents	ETP	Nombre agents	ETP	Nombre agents	ETP	Nombre agents	ETP
CDCG	203	190,8	195	188,9	203	196,7	208	196,3	201	193,7
Ville de Gien	160	133,5	161	136,9	157	130,8	160	141,5	161	141,5
TOTAL	363	324,3	356	325,8	360	327,5	368	337,8	362	335,2

Gestion du personnel

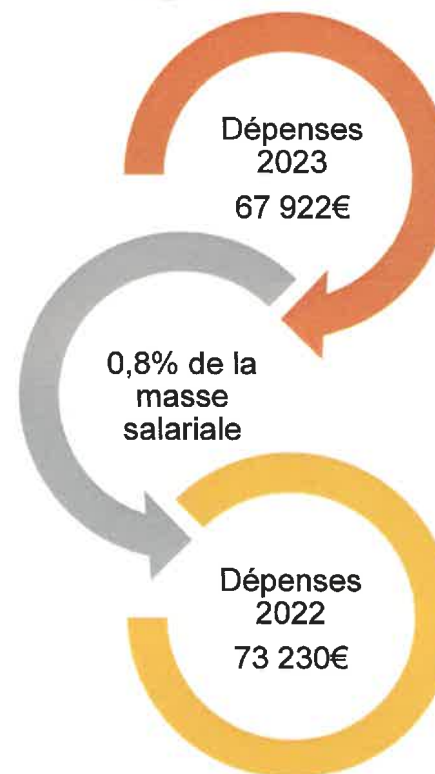
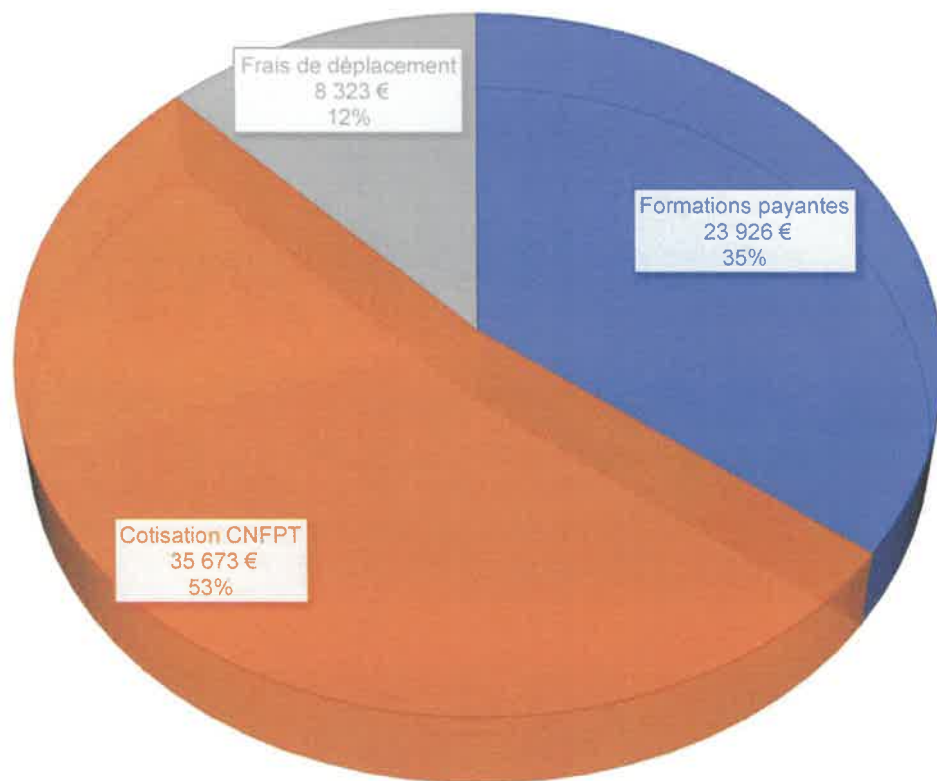


Moyenne d'âge : 47 ans

- Femmes : 45 ans
- Hommes : 50 ans

Gestion du personnel

Dépenses de formation 2023 :



**MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION**



Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le



ID : 045-214501553-20241106-DEL_2024_104-DE